



**délibération n° C2022-043**  
**du comité syndical**  
**Séance du 14 octobre 2022**  
**Créations de postes**

Nombre de délégués en exercice	: 69
Nombre de délégués présents	: 37
Nombre de pouvoirs	: 15
Nombre de votants	: 52

Le quatorze octobre deux mille vingt-deux, à neuf heures trente, le comité du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le cinq octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni à Quimper, à la salle des conférences du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

**Etaient présents :**

**Secteur d'ABERS/IROISE :** François BIZIEN (Le Conquet), Antoine COROLLEUR (Plourin), Joseph GALLIOU (Tréglonou), Georges GOURVENEK (Ploudalmézeau), Roger TALARMAIN (Plouguin), Alexandre TREGUER (Landéda) - **Secteur du CAP SIZUN :** René SOUBEN (Mahalon) - **Secteur du CENTRE :** Pierrot BELLEGUIC (Kergloff), Michèle LALLOUET (Châteauneuf-du-Faou), Georges MORVAN (Scrignac), Denis SALAUN (Plonévez-du-Faou) - **Secteur de CROZON-CHATEAULIN :** Xavier BOREL (Le Faou), Philippe BRUN (Crozon) - **Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN :** Pierre-Victor CHARBONNET (Plounéour-Brignogan-Plages), Lionel GOBRY (Dirinon), Gérard LE MEUR (Pencran), André POSTEC (Logonna-Daoulas), Jean-Yves QUERE (Ploudaniel) - **Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON :** Jean-Pierre GILET (Mespaul), Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay), Daniel LE SAINT (Sizun), Francis MOINE (Lanhourneau) - **Secteur de MORLAIX :** Nathalie BERNARD (Plougasnou), François HAMON (Saint-Martin-des-Champs) - **Secteur du PAYS BIGOUDEN :** Michel BUREL (Plovan) - **Secteur de QUIMPER :** Laure CAMARO (Fouesnant), Alain DECOURCHELLE (Pluguffan), Thomas FEREC (Briec), Hervé HERRY (Ergué-Gabéric), Pascal MIOSSEC (Langolen) - **Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU :** Jean-Louis BLOT (Nevez), Alain PELIZZA (Saint-Yvi), Jacques RANNOU (Rosporden), Marie-José TOULLEC (Bannalec) - **Collège des EPCI :** Jean-Louis BUANNIC (Communauté de communes du Pays Bigouden Sud), Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes), Gilbert MIOSSEC (Communauté de Communes du Pays de Landivisiau)

**Excusés :** : Gildas FOREST (Brélès), Yves ROBIN (Porspoder), Rémy LE COZ (Plouhinec), Joël BLAIZE (Plomodiern), Christophe BELE (Kernouës), Jean JEZEQUEL (Plougourvest), Hervé JEZEQUEL (Saint-Pol-de-Léon), Gilles CREACH (Taule), François GIROTTO (Plouegat Moysan), Alban LE ROUX (Carantec), Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé), Christian LOUSSOUARN (Combrit), Jean-Yves ROZEN (Plobannaec-Lesconil), André LAUDEN (Plonéis), Patrick GLOUANNEC (Pont-Aven), Michel JOURDEN (Pays d'Iroise Communauté), Denis MAO (Concarneau Cornouaille Agglomération)

**Assistaient en outre :**

**Services du SDEF :** Jacques MONFORT, Directeur, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, Christian HENAFF, responsable du pôle administratif et comptable, Morgane BOULIERE, responsable du pôle juridique, Laurence LE VELLY. Responsable du pôle technique

Est élu secrétaire de séance : Pierrot BELLEGUIC

## Créations de postes

M. le Président informe l'assemblée délibérante :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L332-14 et L332-8,

Vu la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 modifiée portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2018-1347 du 28 décembre 2018 relatif à la rémunération des apprentis,

Vu le décret n° 2019-1489 du 27 décembre 2019 relatif au dépôt du contrat d'apprentissage,

Vu le décret n° 2020-478 du 24 avril 2020 relatif à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu le décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du CNFPT au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant,

Vu la circulaire du 8 avril 2015 relative à la mise en œuvre de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer des emplois permanents compte tenu des besoins croissants du SDEF,

Considérant que la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient, les fonctions pourront être exercées par des contractuels selon l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique,

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, les fonctions pourront être exercées par des contractuels selon l'article L332-14 du code général de la fonction publique ;

Le Président propose à l'assemblée :

- la création d'un poste de Conseiller Energie Partagé (CEP),
- de conclure un contrat d'apprentissage :
  - apprenti ingénieur en maîtrise des énergies au sein du pôle énergie à compter du 03 octobre pour une durée de 36 mois,
  - diplôme préparé : Ingénieur génie électrique et énergétique, Polytech Nantes.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- la conclusion d'un contrat d'apprentissage,
- la création de poste suivant : 1 Conseiller en énergie partagé,

➤ la modification du tableau des emplois comme suit :

Libellé emplois	Grade minimum		Grade maximum		Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée temps de travail
	Technicien	B	Ingénieur	A			
Conseiller en énergie	Technicien	B	Ingénieur	A	4	5	TC

Le 8 décembre 2022

**Antoine COROLLEUR,**  
Président du SDEF



**Pierrot BELLEGUIC**  
Secrétaire de séance